



Séance solennelle de clôture

Intervention de Monsieur François BAROIN, président de l'AMF

**Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Sénat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président du Conseil économique social et environnemental,
Madame la Maire de Paris,
Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents d'intercommunalités,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers collègues,**

C'est avec, évidemment, beaucoup d'émotion que je m'exprime officiellement devant vous, pour la première fois, comme président de l'Association des maires de France, à l'occasion de la séance solennelle de clôture de nos travaux de ce 97^{ème} congrès.

Je voudrais devant vous, Monsieur le Premier ministre, en votre présence et celle de bon nombre de membres de votre gouvernement qui ont participé à nos travaux au cours de ces quatre jours, rendre à nouveau l'hommage qu'ils méritent à Jacques Pélissard, à André Laignel, à son équipe, à son Bureau, à son Comité directeur.

Jacques Pélissard est désormais aux côtés d'un voisinage familial et amical, avec Jean-Paul Delevoye, puisqu'il est nouveau Président d'honneur de notre Association. Nous savons pouvoir compter sur lui, à l'avenir, pour poursuivre sa mission avec

la détermination et le caractère qu'il a manifestés à la tête de notre Association. C'est exactement le même esprit qui unit l'Association des maires de France. Rassemblant toutes les sensibilités politiques, nous laissons à la porte d'entrée de l'AMF nos engagements qui peuvent provoquer des débats entre nous et nous définissons une méthode de travail, des objectifs et un calendrier pour voir de quelle manière nous pouvons avancer ensemble sur les projets et les préoccupations qui nous sont communs.

Je suis maire depuis vingt ans et président d'agglomération depuis un peu plus de quinze ans. Cet exercice que nous vivons au quotidien, c'est, comme l'a très joliment dit Madame la maire de Paris, Anne Hidalgo, un engagement qui dépasse toute autre considération. Par nature, les maires sont des rassembleurs et, par nature, leur rôle, leur place et leur devenir sont d'être les fantassins du Pacte républicain ; à ce titre, ils ont un rôle irremplaçable pour le renforcement de la cohésion sociale et faire en sorte que les politiques publiques répondent au besoin de proximité de nos administrés.

On a toujours tendance à trop personnaliser la vie politique et les maires que nous sommes savent bien que tout cela n'est qu'un travail d'équipe. Un maire sans ses adjoints, sans ses collaborateurs, sans

ses accompagnateurs, ne peut pas mener une politique et incarner une dynamique politique à la tête de sa cité.

C'est exactement la même chose pour l'Association des maires de France. Je veux remercier, saluer tous vos élus, ici présents, qui ont accepté les responsabilités que vous leur avez confiées, à travers votre vote, pour animer, au cours de ces trois années qui viennent, les travaux du Bureau et du Comité directeur. Merci de les applaudir, ils vont bénévolement, comme nous tous, consacrer une partie de leur temps à servir les intérêts de l'Association des maires de France.

Monsieur le Premier ministre, soyez le bienvenu à ce 97^{ème} Congrès.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation à un moment particulièrement important pour nos collectivités.

Je remercie également les membres de votre gouvernement qui vous accompagnent.

Je remercie certains d'entre eux du courage qu'ils ont manifesté sur un certain nombre de thèmes qui ont été développés. Et je veux aussi les féliciter pour avoir préservé avec un secret extraordinairement professionnel la garantie des annonces qui vous sont réservées en votre qualité de chef du gouvernement et que nous attendons avec impatience !

Vous avez devant vous, Monsieur le Premier ministre – on a fait monter un peu le volume sonore depuis trois jours, on suppose que ce bruit est parvenu jusqu'à la rue de Varenne – une partie des 11 000 maires et élus locaux qui sont venus, cette année, de toute la France, de la métropole et d'outre-mer. Je salue nos amis ultra-marins. Je crois qu'on peut les féliciter.

Certains viennent de 10 000, de 15 000, de 20 000 kilomètres. Ils ont traversé les océans. Ce sont exactement les mêmes problématiques qu'en métropole, multipliées par trois ou quatre en termes d'emploi, en termes d'emplois aidés, en termes de logement social, en termes de développement des voies de communica-

tion, en termes d'infrastructures, en termes de cherté du coût de la vie.

Tous ces sujets, ils les pratiquent comme nous mais avec beaucoup plus de difficultés. Leur présence est une exigence de solidarité supplémentaire pour notre Association à leur égard.

Nous partageons tous les mêmes préoccupations, Monsieur le Premier ministre, cher Manuel Valls.

Nous vous connaissons un peu. Nous connaissons votre style direct. Nous savons que vous êtes un homme de caractère auquel on peut parler sans détour. Cela permet un dialogue net, franc, personnel, simple.

Nous avons en partage évidemment la passion du Pacte républicain. Nous avons en partage également le fait d'exercer un mandat public issu du suffrage universel, et vous avez une longue expérience personnelle de la vie locale et régionale.

Vous êtes élu depuis 28 ans, maire pendant 11 ans et président d'agglomération, et nous savons que nous pouvons parler avec vous le même vocabulaire, ouvrir et utiliser le même dictionnaire, et parler la même langue.

Nous savons la passion qui vous anime. Vous connaissez la nôtre. Alors, vous comprendrez qu'au nom des maires de France, à mon tour, je vous parle très franchement et très concrètement de ce qui nous préoccupe.

Notre congrès s'inscrit dans un contexte général de fortes tensions entre l'Etat et les collectivités locales.

La mobilisation exceptionnelle, inédite, unique, dans l'histoire de l'Association des maires de France, mais je dirais même dans l'histoire de la revendication tout court, de toutes ces motions de soutien à son action, est un témoignage d'un état d'esprit qui n'a jamais atteint un tel degré d'interrogation, d'inquiétude, d'angoisse, de préoccupation. Elle est lourde de conséquences, renforcée par le fait que les maires qui sont, ici, devant vous et qui nous écoutent, sont ressourcés dans leur légitimité. Elle n'a pas été altérée par le temps qui passe, et c'est en début de mandat que nous nous retrou-

vons sur le front, en partageant la même inquiétude.

L'annonce d'une baisse sans précédent des dotations de l'Etat va produire un effet de souffle dont nous n'avons pas fini de mesurer la portée et les conséquences.

Dans le même temps, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a demandé un effort financier disproportionné pour toutes les communes, sans même la garantie, Monsieur le Premier ministre, de voir pérenniser les mesures de compensation existantes, elles-mêmes insuffisantes.

Enfin, notre inquiétude se nourrit de fortes interrogations autour des réformes territoriales en projet depuis deux ans. Quelle place pour les communes ? Quelle évolution pour les intercommunalités ? Quel avenir pour les départements et leurs compétences ? Quelles seront les modalités de mise en place des nouvelles régions ? Quel sera l'impact des métropoles sur les dotations de l'ensemble du bloc communal ?

Ce seront les trois dossiers auxquels je consacrerai l'essentiel de mon propos cet après-midi.

Et je veux commencer d'emblée par le dossier des finances locales qui me paraît le plus grave, non seulement pour nos collectivités, mais aussi et peut-être surtout, Monsieur le Premier ministre, pour l'économie et la croissance de notre pays. Personne de sérieux dans cette salle ou ailleurs ne conteste la nécessité de réduire les déficits publics.

Non seulement nous ne la contestons pas mais, au contraire, déjà dans notre gestion quotidienne, nous la mettons en œuvre. Ce mouvement est engagé depuis longtemps, y compris par d'autres gouvernements, et donc il est naturel et normal que la source de dépenses publiques que nous représentons partage cet effort global.

Moi-même, vous le savez, j'étais venu dans ce Congrès, il y a quelques années. J'étais ministre du Budget et j'avais exposé les raisons pour lesquelles, au nom du

gouvernement, j'avais pris le premier une mesure difficile de gel des dotations.

L'inflation était plus élevée. La crise financière plus soutenue. Elle me paraissait concilier l'impératif de redressement des comptes publics, toujours d'actualité, avec un effort – supportable – de nos collectivités.

J'assume ma conviction qu'il faut poursuivre cet effort. Personne ne méconnaît la gravité de la situation des comptes publics qui impose des choix difficiles. Mais là, Monsieur le Premier ministre, en conscience, en responsabilité, je vous dis que la marche que vous proposez est trop haute. Elle est inatteignable.

Revenons brièvement sur les chiffres.

L'Etat a décidé de réduire de 30 % le montant des dotations versées aux collectivités locales pour la période 2014-2017. Trois exercices, 28 milliards au cumulé manqueront dans les recettes des collectivités locales.

C'est le bloc communal – et vous êtes en face des maires de France – c'est bien le bloc communal qui va assumer la part la plus importante alors que, par un curieux paradoxe de l'histoire, c'est le bloc communal qui produit lui-même l'effort le plus important en termes d'investissement public, lequel est porté à plus de 70 %, nous le savons, par les collectivités locales.

Ce qui est demandé aux départements, c'est un peu moins de 30 %.

Ce qui est demandé aux régions, c'est à peine plus de 12 %.

Ce qui est demandé aux communes et aux communautés, c'est près de 60 %.

Il faut prendre la mesure de ce que représente l'impact économique de cet effort que vous nous demandez.

Moins d'investissement, c'est évidemment un problème pour les communes mais c'est surtout un problème pour l'économie française.

Les investissements des collectivités locales constituent le moteur le plus important, encore un peu allumé malgré l'année du cycle électoral.

L'année 2013 a été relativement vertueuse. Nous avons continué à faire progresser les investissements et donc à soutenir la croissance et l'emploi. Nous savons déjà que 2014 va marquer, en raison de ce cycle électoral bien connu, un recul de l'investissement public local de 5 à 10 %, comme André Laignel l'a rappelé dans une étude réalisée par l'AMF et La Banque Postale, et qui a été diffusée mardi.

Les prévisions pour 2015, avant même l'effet de vos décisions, vont, hélas, dans le même sens. Une véritable chute de l'investissement public d'environ 30 % se profile d'ici 2017. Ce sera la première et la plus grave des conséquences de cette réduction de nos moyens.

Cette année déjà, beaucoup de communes ou d'intercommunalités ont différé leur décision en attendant la stabilisation des propositions gouvernementales.

Je connais même de très nombreuses grandes villes qui ont plutôt l'habitude de discuter de leurs orientations budgétaires à l'automne et de voter leur budget au mois de décembre, qui n'attendent pas le report du mois de mars – c'est, en général, la tradition pour les communes de taille plus modeste – et qui vont cette fois reporter à fin mars l'examen budgétaire.

Qui dit report de l'examen budgétaire, dit évidemment report de l'action concernant les appels d'offres et la commande publique.

Tout cela arrivera au mois de juillet. C'est la période des vacances ; les entreprises elles-mêmes prennent des vacances.

Cela veut dire que vous pouvez considérer qu'à partir du mois de septembre, il n'y aura rien comme investissement public au titre des collectivités locales.

Vous pouvez, par définition, anticiper l'impact sur la croissance économique de ce gel de l'action d'investissement public portée par le bloc communal – communes et intercommunalités – au cours du prochain semestre.

Je pourrais, Monsieur le Premier ministre, longuement développer les autres mesures qui, de notre point de vue, ont un

caractère récessif qui n'est contesté par personne.

Le couperet des dotations s'ajoute à une série de mesures aggravantes comme le non-remboursement des exonérations décidé par l'Etat – au nom de quoi, d'ailleurs ? Et sans prévenir, sans consultation, sans concertation ! – comme des prélèvements massifs sur des organismes comme les agences de l'eau, comme la diminution des divers concours de l'Etat et des autres collectivités publiques.

Pour nos collectivités, cette réduction des dotations sera insoutenable, et je pèse mes mots – et qu'il me soit permis de vous dire qu'ils sont en retrait par rapport à ce qui a été développé au cours de ces trois jours.

Elle nous conduira, cette réduction des dotations, à remettre en cause des services essentiels rendus à la population, qui augmente, je le rappelle, pour notre pays, chaque année, de 350 000 habitants supplémentaires. C'est la bonne nouvelle sur laquelle l'économie française peut s'appuyer.

Derrière les chiffres, il y a la vie quotidienne des Françaises et des Français. Derrière les chiffres, il y a une multitude de services de proximité : ce sont des crèches, des écoles, des cantines, des centres communaux d'action sociale, des maisons de retraite, des logements, des transports, des zones d'activité, des stades, des lieux d'expression culturelle, des déchets triés et collectés, du patrimoine entretenu. C'est tout le tissu associatif qui sera impacté également par ces mesures. Ces associations vont être pénalisées, comme l'ensemble des acteurs de proximité, directement, alors qu'elles remplissent des missions essentielles auprès des habitants.

Et derrière les chiffres, il y a aussi la réalité d'une mise en danger des comptes de notre collectivité.

Toutes les études, Monsieur le Premier ministre – et vous le savez, lorsque nous avons été amenés à vous rencontrer, il y a quelques jours, au nom de l'AMF, pour préparer votre venue, nous vous avons donné quelques exemples qui vous sont familiers – toutes les études montrent que, malheureusement, à l'horizon 2017,

le risque est majeur, pour beaucoup de nos collectivités, de ne plus voir s'autofinancer.

Les élus que nous sommes ressentent cette ponction exceptionnelle sur les dotations de l'Etat comme une injustice flagrante. Les collectivités locales sont les seules qui subissent une baisse réelle de leurs crédits alors que ceux de l'Etat et de la protection sociale continueront de progresser.

On ne saurait justifier, Monsieur le Premier ministre, cette différence de traitement qui aboutit au fait que ce sont bien les collectivités locales qui supporteront l'essentiel des réductions de dépenses publiques. Il est impossible qu'elles y parviennent sans alourdir, nous le savons, soit leur endettement, soit leur fiscalité, soit les deux – soit les trois, si une réduction drastique des investissements s'y ajoute.

La situation est simple, et je vous dis les chiffres mais vous les avez en tête et vous les partagez, en tout cas sur le plan statistique : sur les trois sources de dépenses publiques, qui nourrissent nos déficits et qui aggravent notre dette publique, la Sécurité sociale représente 600 milliards. Les dépenses de l'Etat, c'est 280 milliards hors charge de la dette et des pensions pour financer les retraites des agents qui ont bien servi la collectivité publique. Les dépenses des collectivités locales, c'est 230 milliards.

La part des collectivités locales dans la dette publique de 2 000 milliards, c'est 9,5 %. C'est la plus petite part. Et vous nous demandez, à nous, de faire 25 % de l'effort de contribution à la réduction des déficits publics !

Est-il besoin, Monsieur le Premier ministre, de rappeler aussi ou de souligner quelques paradoxes qu'il convient de mettre, là aussi, en perspective dans notre échange, qui doit être, par nature, évidemment, profondément respectueux les uns envers les autres, naturellement profondément républicain et le plus loyal possible.

Il est quand même curieux qu'au moment où l'Etat vante les mérites d'une pause

fiscale pour lui-même, il contraigne les collectivités locales à recourir à l'impôt pour compenser la diminution des dotations qu'il leur doit ou assumer des nouvelles charges comme la gestion des milieux aquatiques !

Alors, au nom de l'AMF, je vous alerte solennellement une fois de plus sur le caractère insoutenable de ces mesures !

Nous ne sommes pas un syndicat de défense du conservatisme.

Tous les jours, nous nous adaptons à la société qui se transforme dans chacun de nos villages, dans chacune de nos communes. Nous ne sommes pas uniquement des gestionnaires de service public repliés sur des livres de compte.

Nous sommes d'abord et avant tout des acteurs économiques et sociaux majeurs de nos territoires, au contact d'une réalité que bien des services de l'Etat ne connaissent plus directement, et nous sentons bien qu'il faudrait peu de choses dans la situation actuelle, malheureusement, pour que le tissu économique de nos territoires soit littéralement asphyxié et que la cohésion sociale se fissure un peu plus.

Je vous renouvelle donc notre demande, Monsieur le Premier ministre, de réduire significativement le montant de la baisse des dotations, au minimum du montant de toutes les nouvelles dépenses imposées et de l'étaler dans la durée.

Il faut faire vite.

Acceptez, Monsieur le Premier ministre, de négocier avec l'Association des maires de France !

Vous l'avez bien fait avec les départements.

Vous l'avez fait avec les régions qui s'en sortent bien mieux. J'ai évoqué leur part dans l'effort.

Philippe Laurent, que je salue et qui est notre nouveau secrétaire général, développe avec la vertu du professeur qui s'appuie sur la répétition méthodique, qui est probablement la meilleure des pédagogies pour la meilleure connaissance pour tous : « nous n'accepterons pas le

transfert de l'impopularité fiscale ». Il touchera les droits d'auteur de cette formule mais elle veut juste tout dire : nous n'accepterons pas le transfert de l'impopularité fiscale !

Et face à tous ces sujets, nous voulons absolument que cette conférence en urgence puisse définir, là encore, une méthode de travail, la définition d'un calendrier et l'évaluation de l'impact réel.

J'ajoute que la révision constitutionnelle de 2008 supposait, à l'époque, que pour toute mesure, il y ait une étude de l'impact économique de la politique publique projetée.

Eh bien, je pense qu'en matière budgétaire et surtout dans les relations entre l'Etat et les collectivités locales, on ne peut pas imaginer une réduction, quelle que soit sa justification, sans avoir analysé son impact sur la croissance, sur l'investissement, sur la cohésion sociale, sur les emplois détruits.

Tout cela doit faire partie aussi d'un nouveau dialogue, d'un nouvel échange, d'une nouvelle méthode, d'un vrai partenariat républicain, d'un vrai partenariat public, politique, autour de la réduction de nos déficits publics, qui fait partie des éléments constitutifs d'un renouveau de notre nation.

La simplification de l'action publique est également un sujet important, traité par les uns les autres.

Je dois à la vérité de reconnaître et à la sincérité de dire que les gouvernements auxquels nous avons, les uns et les autres, appartenus – André Laignel, ministre de François Mitterrand, moi-même dans mes responsabilités auprès des Présidents Chirac ou Sarkozy – nous avons largement alourdi la barque, et notre responsabilité est collective et partagée s'agissant des normes.

Mais là encore, est-ce la formation de la haute administration, absolument remarquable, de notre pays ? En tout cas, il y a une créativité exceptionnelle qui devrait, me semble-t-il, permettre aux uns et aux autres d'organiser des concours pour la

célérité avec laquelle se fait désormais la production des textes produisant des normes, produisant des décrets, produisant des engagements, produisant des règlements, et produisant évidemment une application, derrière, pour chacune des communes, et produisant, par effet de contraste, plus d'impôts pour financer tout cela.

Juste un chiffre. Les représentants des maires de France au Conseil d'évaluation des normes et qui participent à ses travaux doivent examiner en urgence près de 30 textes par mois. Il y a eu 253 normes supplémentaires rien que pour l'année 2014. Et cette fois, je vous le dis, Monsieur le Premier ministre : je n'y suis pour rien !

Je veux aborder à présent notre deuxième grand sujet de préoccupation, qui est celui de la réforme des rythmes scolaires.

Il est encore un peu attendu, Madame la ministre de l'Education nationale ! Vous avez été courageuse hier. Ce n'est pas une affaire idéologique, et nous le savons. Ce n'est pas une affaire de droite ou de gauche. Ce n'est même pas une question politique.

Tout ce qui prédomine dans l'action qui est la nôtre, c'est évidemment l'intérêt de l'enfant, et c'est autour de l'intérêt de l'enfant que la réflexion sur l'organisation du temps scolaire ou périscolaire doit se faire, pour répondre à cet objectif partagé. Je voudrais simplement évoquer un souvenir personnel. J'étais jeune maire de Troyes en 1995 et en 1996, au moment de la mise en place, d'ailleurs à l'initiative non du ministère de l'Education nationale, mais du ministère de la Jeunesse et des Sports, d'une déclinaison ce qui se faisait, à l'époque, à Epinal, en matière d'aménagement des rythmes scolaires.

Nous l'avions mis en place à Troyes avec l'équipe municipale, en choisissant quatre écoles. Dans deux d'entre elles, cela avait remarquablement fonctionné parce que le corps enseignant était soudé autour du projet ; parce que les parents en avaient besoin, c'était dans des quartiers difficiles ; et puis parce que, pour les enfants, cela avait été un bilan formidable. Ils se

sont ouverts à des matières qu'ils ne connaissent pas, ils se sont éveillés à des arts de culture, de compréhension, de la peinture. Et puis il y a eu des développements, des voyages, des animations. C'était très, très vertueux.

Nous avons arrêté au bout de trois ans parce que le ministère de l'Education nationale avait repris son argent. Le ministère de la Jeunesse et des Sports aussi. La Caisse nationale des allocations familiales également. Et la charge était insupportable pour notre collectivité. On ne pouvait pas imaginer de demander à généraliser cette expérimentation alors que seul le contribuable troyen aurait été appelé à porter cela.

Eh bien, c'est exactement désormais la même chose. Les parents se sont organisés. Les maires sont allés au bout du bout. Je veux dire notre solidarité à l'égard notamment des maires ruraux qui, plus que d'autres, ont été dans la difficulté dans la mise en œuvre de cet aménagement des rythmes scolaires. Et notre attention prioritairement doit porter prioritairement sur l'accompagnement du dispositif.

C'est la raison pour laquelle notre seule revendication sur ce point tient en un mot : nous ne voulons plus entendre parler de fonds d'amorçage ! Nous vous remercions de l'avoir poursuivi pour cette année. Nous voulons un fonds pérenne. Personne ne sera choqué que l'Etat et le ministère de l'Education nationale portent le financement d'une décision que nous accompagnons.

Il y a 400 millions aujourd'hui dans les caisses pour financer cela. L'étude, elle, est très simple : le coût représente autour d'un milliard, 180 euros en moyenne par enfant. Faites les comptes. Apportez ce qui manque. Nous accompagnerons ce dispositif et cela se fera, si ce n'est avec le sourire, en tout cas avec une rentrée scolaire 2015-2016 qui sera plus apaisée.

Néanmoins, nous avons inscrit dans notre calendrier, et je pense qu'il est précieux, pour la ministre de l'Education nationale,

pour le chef du gouvernement que vous êtes, d'avoir les remontées des maires.

Nous vous ferons remonter, au cours du printemps, une forme d'évaluation. Certains l'appelleront « clause de revoyure », d'autres une « évaluation ». En tout cas, il faudra s'appuyer sur l'expérience de cette rentrée scolaire pour continuer d'améliorer le dispositif avec le seul souci qui nous anime, là aussi, en responsabilité, qui est l'intérêt de l'enfant. D'abord, l'intérêt de l'enfant, toujours l'intérêt de l'enfant, et je dirais presque, désormais, uniquement l'intérêt de l'enfant.

Troisième point, Monsieur le Premier ministre, qui me permet de relayer les attentes des maires de France, celles portant autour des réformes territoriales.

Vous voyez qu'on vous a préparé un menu qui correspond, je l'espère, à la préparation des notes de synthèse de vos équipes !

Depuis deux ans, plusieurs textes législatifs ont concerné, concernent encore les territoires, sans qu'il soit très facile d'en dégager les objectifs d'ensemble ni la manière dont ils s'articulent.

Les communes, les intercommunalités, ont besoin de connaître la trajectoire des réformes envisagées. Les maires, qui sont les seuls à avoir mené, ces dernières années, des réformes importantes de regroupement et de mutualisation à travers l'intercommunalité, demandent plus de reconnaissance, bien sûr, et de lisibilité pour conduire durablement leurs projets.

Pour nous, c'est la place de la commune et le rôle des maires qui sont en jeu. Force est de constater que les signaux qui sont donnés ne sont pas rassurants.

Je reconnais bien volontiers que toute réforme territoriale est un exercice difficile. C'est la raison pour laquelle nous aurions préféré que le gouvernement procède par une loi-cadre, fixant des objectifs clairs et évaluant préalablement les impacts financiers, sur ce sujet comme sur d'autres.

Nous aurions aussi trouvé plus judicieux que l'on parte des réalités du terrain, que l'on s'appuie davantage sur la dynamique des politiques portées par les communes et les intercommunalités, prenant en

compte naturellement, par la structure et la géographie, la diversité de nos territoires, plutôt que de recourir à une approche du sommet vers la base, qui est souvent très décalée.

Cela aurait aussi permis, comme nous l'avions demandé, que soit créée une véritable instance de concertation entre l'Etat et les collectivités locales sur les politiques nationales et européennes qui ont un impact sur nos missions et sur nos budgets.

L'AMF participe activement aux débats autour du projet de la nouvelle organisation territoriale de la République. Elle se réjouit qu'un échange soit organisé prochainement au Sénat avec les représentants des principales associations des collectivités.

Nous redirons avec force que la commune est et doit rester l'échelon de proximité, de solidarité et de citoyenneté des habitants. Et pour nous, la construction d'une intercommunalité de projets, s'appuyant sur des communes fortes, ne nécessite pas la création d'un nouveau niveau de collectivité supplémentaire. Cela rajoutera de la confusion et certainement pas des économies. Nous nous opposerons à toute tentative d'instaurer une élection au suffrage universel direct sans fléchage des élus intercommunaux !

Cela conduirait inévitablement à dissoudre les communes dans l'intercommunalité.

Une nouvelle fois, la figure de Jacques Pélissard marque la qualité de nos travaux puisqu'il a donné son nom à une proposition de loi récente qui vise à la création volontaire des communes nouvelles, adoptée avec l'accord du gouvernement à l'Assemblée nationale. Cela viendra en discussion prochainement au Sénat, Monsieur le Président Larcher. Le vote pourrait enclencher un véritable mouvement qui montrera que, sur la base du volontariat, il y a des étapes qui doivent être portées par les élus eux-mêmes, sans qu'elles leur soient imposées.

De même, nous vous le redisons mais vous le savez, que nous ne trouvons pas pertinent, pour vous dire franchement les choses – puisque c'est la tonalité de notre échange d'aujourd'hui – nous refusons que la loi fixe, pour les intercommunalité,

un seuil uniforme et rigide de 20 000 habitants qui ne permettra pas de prendre en compte la réalité des territoires ruraux peu denses.

C'est d'une telle évidence, d'ailleurs !

Sur les 36 680 communes qui composent notre pays, notre histoire, notre géographie, plus de 33 000 ont moins de 3 500 habitants. Cela représente le tiers de la population nationale. Nous avons des départements, des régions où la densité d'habitants au kilomètre carré n'excède pas dix, onze, douze. Comment imaginer qu'avec un seuil de 20 000 habitants, on ne perdra pas en efficacité – avec donc pour corollaire des dépenses supplémentaires – ce que l'on pourrait éventuellement pensé avoir gagné administrativement ou technocratiquement ? Il faudra faire 50, 60, 80 kilomètres pour retrouver le centre de l'animation de l'intercommunalité...

Non, laissez-nous faire, je vous assure que tout le monde s'en portera mieux et Descartes retrouvera ses enfants !

Concernant l'évolution des régions et des départements, nous serons évidemment très attentifs à ce que cela n'aboutisse pas à créer de nouvelle tutelle sur le bloc communal, et je vise en particulier les différents schémas de plans régionaux prévus par la loi.

Je veux également souligner que nous sommes et que nous serons très engagés sur tout ce qui porte de près ou de loin sur le développement durable. Il y a un partage d'expériences exceptionnel. Cela a été le thème du débat inaugural de notre Congrès, avec les élus métropolitains et ultra-marins. Ces derniers nous ont, d'ailleurs, comme souvent en outre-mer, apporté une partie de la réponse. A défi global – par définition, en outre-mer, on est global, on en est mondial – réponse locale.

Eh bien, le modèle ultra-marin pourra aussi se décliner sur le partage des expériences, dans les thématiques autour de la gestion de l'eau, de la transition énergétique, de la préservation de la biodiversité, de la collecte sélective et de la valori-

sation des déchets et naturellement les circuits courts qui seront au cœur des problématiques locales du développement durable.

Je pourrais, Monsieur le Premier ministre, longuement faire la synthèse de tous nos travaux. Ils ont été de remarquable qualité. Chacun a pu développer son point de vue. Il y a eu des intervenants extérieurs. Il y a eu beaucoup de maires nouvellement élus – pour 40 % d’entre eux, c’est le premier exercice municipal – ils ont fait part de leurs espérances, de leurs attentes.

Nous sommes, c’est vrai, inquiets. Certains disent « en colère ». La colère n’est jamais bonne conseillère mais elle donne une indication sur l’état d’esprit qui nous anime, s’agissant de nos relations, sur la détermination sans faiblesse qui est la nôtre aujourd’hui, en vous accueillant. Et qui sera la nôtre dans les semaines et les mois qui viennent pour accompagner un

projet collectif de renforcement du Pacte républicain – ce qui est notre mission essentielle – et naturellement de la cohésion sociale, mais avec les moyens pour y parvenir.

Voilà, Monsieur le Premier ministre, quelques-uns des éléments de réflexion que nous souhaitons avoir en partage avec vous.

Voilà, Monsieur le Premier ministre, l’occasion pour moi, en conclusion de mon propos, de vous dire à nouveau l’honneur qui est le mien de parler au nom des maires de France, ici, devant vous.

Nous vous avons accueilli avec respect. Et si vous me le permettez, à présent, nous allons vous écouter avec impatience.

Vive les maires de France !